

Règlement visiteurs Belfair 2022

1. Les visiteurs sont les bienvenus :
Le jeudi 10 mars ou le vendredi 11 mars de 9h00 à 15h30.
Tout le monde est également le bienvenu lors de la nocturne du jeudi 10 mars entre 18h00 et 20h00.
2. Si vous avez accès à la plateforme de foire sur <https://basicbank.cofep.be/onlinetradefairs/lobby/>, vous n'avez rien à faire à l'avance pour vous inscrire.
Si vous n'avez pas encore d'accès, vous devez demander un login via <https://basicbank.cofep.be/onlinetradefairs/guests/>
3. Les visiteurs qui ont une entreprise virtuelle mais qui n'ont pas de stand à la foire ne sont pas autorisés à vendre ou à promouvoir leur entreprise. Ils ne sont pas non plus autorisés à distribuer des prospectus, des dépliants ou des catalogues pendant la foire.
4. Pendant la foire, les visiteurs qui n'appartiennent PAS à une entreprise virtuelle peuvent utiliser les cartes foire pour leurs achats personnels. Ces cartes peuvent être achetées au prix de 1,00 euro à la COFEP.
Commandez-les au moins 2 semaines à l'avance via cofep@cofep.be. Les cartes seront envoyées (après réception du paiement) à l'établissement de formation.
Il n'y a pas de limite au montant des achats effectués avec la carte. Toutefois, les achats personnels doivent être réalistes (pas de grandes quantités et des montants inférieurs à 5 000 euros).
5. Il est strictement interdit d'effectuer des achats sous le nom d'une autre entreprise virtuelle ou sous un faux nom.
6. Pendant la foire en ligne, chacun respectera l'étiquette de l'échange.